



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 27 JUIN 2013**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neully-sur-Seine, le 3 juillet 2013

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaients présents :

M. Christophe AULNETTE, Mme Claire de LESQUEN, Mme Marie-Claude HENROTIN-LE FLOC'H, M. Michel DELOISON, Mme Maryline SFEDJ, , Mme Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX, Mme Christine GIRAUD-SAUVEUR, M. Jacques PIRSON, M. Philippe KARSENTY, M. Serge VINENT-GARRO, Mme Françoise DESCHEEMAEKER (arrivée à 19h22), Mme Caroline MONIN, M. François-Xavier DUPONT, M. François LE STANG, M. Gilles de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, Mme Virginie KLEIN, M. Damien de FOUCAULT, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, Mme Ariane GELLE, Mme Emmanuelle d'ORSAY, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, Mme Marie-Claude LÉBOULANGER, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Eric SCHINDLER (départ à 20h10), M. Arnaud TEULLE, M. Bertrand DELAGE, Mme Catherine ZOUMMEROFF (arrivée à 19h55).

Etaients excusés représentés :

M. Michel LEGMANN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Claire VANNIER, M. Patrick FOURMEAUX, M. Elie CHOURAQUI, Mme Cécile SALVANES, M. Steeve GUEZ, M. Olivier LARMURIER, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT.

Etaients excusés non représentés :

Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Pascal DEBON, M. Dov ZERAH.

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 23 mai 2013 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Jean-Christophe FROMANTIN prie Monsieur BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009 et par délibération n° 13-09022012 du 9 février 2012.

**N° 181/2013 du 14/05/2013**

Avenant 2 à la convention portant occupation précaire du logement du cimetière nouveau sis 1 rue de Vimy à Nanterre (92000)

**N° 182/2013 du 14/05/2013**

Marché à procédure adaptée relatif à la restauration de documents d'archives pour la Ville de Neully-sur-Seine - Lot n°2 : restauration de documents iconographiques (plans, affiches, atlas...)

<b><u>N° 183/2013 du 16/05/2013</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M57 relatif aux aménagements paysagers des trottoirs et création de pistes cyclables avenue Achille Peretti (section comprise entre la place Gouraud et la rue de l'Hôtel de Ville) - Lot n°4 : Aménagements paysagers
<b><u>N° 184/2013 du 16/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien des installations horoélectriques et des sonneries automatiques équipant les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 185/2013 du 16/05/2013</u></b>	Marché relatif au traitement antidérapant d'une partie des plages des bassins (315m²) du Centre Aquatique
<b><u>N° 186/2013 du 16/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et l'installation de mobilier pour le service Courrier
<b><u>N° 187/2013 du 16/05/2013</u></b>	Baux d'habitation des 148 appartements à loyer social conventionnés sis 167/169 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 188/2013 du 16/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets et accompagnement à la mise en œuvre des actions pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 189/2013 du 16/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de plantes vertes, de vivaces, de bulbes à fleurs et de semences florales pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°4 : semences florales
<b><u>N° 190/2013 du 21/05/2013</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2010M57 relatif à la location et la maintenance d'un copieur numérique haut volume couleur
<b><u>N° 191/2013 du 22/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et à la livraison de cartes PVC pré-imprimées – Conclusion d'un avenant n°1
<b><u>N° 192/2013 du 23/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la mise en œuvre de soins biologiques sur le patrimoine arboré de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour 3 sites
<b><u>N° 193/2013 du 23/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la livraison de divers matériels pour l'apiculture
<b><u>N° 194/2013 du 27/05/2013</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M96 relatif à la régénération du patrimoine arboré de l'avenue Sainte Foy (entre la place Sainte Foy et la rue de l'Eglise)
<b><u>N° 195/2013 du 27/05/2013</u></b>	Avenant n° 1 au marché n° 2013M42 portant sur la réalisation, l'édition et la diffusion d'un catalogue d'exposition dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « L'arbre qui ne meurt jamais »
<b><u>N° 196/2013 du 27/05/2013</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le local technique sous la fontaine du théâtre d'eau suite à un dégât des eaux
<b><u>N° 197/2013 du 28/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de la salle d'haltérophilie et du tank à ramer du complexe sportif (lots n°2,3 et 4)
<b><u>N° 198/2013 du 28/05/2013</u></b>	Approbation d'un contrat pour la présence d'un animateur pour le contest de trottinette du 25 mai 2013

<b><u>N° 199/2013 du 28/05/2013</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise tendant à l'annulation de la décision d'opposition du 18 octobre 2012 à la déclaration préalable n° 092 051 1201726
<b><u>N° 200/2013 du 28/05/2013</u></b>	Assignation en référé déposée devant le Président du Tribunal d'Instance de Courbevoie aux fins de résiliation du bail d'un occupant d'un logement frappé d'interdiction d'habiter
<b><u>N° 201/2013 du 29/05/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en place d'un système de verbalisation électronique par procès-verbal électronique
<b><u>N° 202/2013 du 30/05/2013</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages suite à un dégât des eaux ayant atteint l'armoire électrique de l'ascenseur de l'immeuble Sainte-Anne sis 62 avenue du Roule
<b><u>N° 203/2013 du 30/05/2013</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages suite à un dégât des eaux dans un appartement situé au 62 avenue du Roule
<b><u>N° 204/2013 du 30/05/2013</u></b>	Modification de la décision n° 167/2013 relative au marché de maintenance du progiciel « Le Livre Foncier-Oxalis » avec la société OPERIS
<b><u>N° 205/2013 du 03/06/2013</u></b>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnité de sinistre suite à l'incendie survenu dans le parking souterrain de l'immeuble sis 62, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 206/2013 du 03/06/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de bouteilles de vin pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 207/2013 du 05/06/2013</u></b>	Marché relatif à la fourniture et l'installation de mobilier de bureau – Lot n°2 : Fourniture de fauteuils et sièges
<b><u>N° 208/2013 du 05/06/2013</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2009M68 relatif à l'entretien et la maintenance des espaces verts – Lot n°1 : Entretien et maintenance d'espaces verts
<b><u>N° 209/2013 du 05/06/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'un duplicopieur Marché 2013M98
<b><u>N° 210/2013 du 05/06/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du logiciel « ATAL II » utilisé par le Centre Technique Municipal
<b><u>N° 211/2013 du 05/06/2013</u></b>	Marché relatif à l'achat du spectacle « FUNK BRASS » prévu le vendredi 21 juin 2013 entre 19 heures 30 et 22 heures 30 sur le Parvis de l'hôtel de ville
<b><u>N° 212/2013 du 05/06/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à mise en œuvre et la fourniture de resine perméable en pied d'arbre
<b><u>N° 213/2013 du 05/06/2013</u></b>	Approbation d'un contrat avec la Protection Civile pour la sécurité du défi du handicap du 8 juin 2013
<b><u>N° 214/2013 du 05/06/2013</u></b>	Approbation d'un contrat pour la location d'une toilette chimique pour le défi du handicap du 8 juin 2013
<b><u>N° 215/2013 du 05/06/2013</u></b>	Approbation d'un contrat pour la fourniture d'un pique-nique pour le défi du handicap du 8 juin 2013

<b><u>N° 216/2013 du 05/06/2013</u></b>	Approbation d'un contrat pour la fourniture de canotiers pour le défi du handicap du 8 juin 2013
<b><u>N° 217/2013 du 06/06/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de location d'espaces dans le cadre de l'organisation d'une soirée
<b><u>N° 218/2013 du 10/06/2013</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réfection et à l'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire Charcot, 15/17 rue de la Ferme à Neuilly-sur-Seine (3 lots)
<b><u>N° 219/2013 du 10/06/2013</u></b>	Marché relatif au nettoyage spécifique du Centre aquatique
<b><u>N° 220/2013 du 10/06/2013</u></b>	Convention portant sur la mise à disposition de locaux au collège Maurois
<b><u>N° 221/2013 du 10/06/2013</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2012M174 relatif au commissariat de la première exposition temporaire du théâtre des Sablons
<b><u>N° 222/2013 du 11/06/2013</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Expertise rue du Roule »
<b><u>N° 223/2013 du 14/06/2013</u></b>	Avenant n° 1 au marché n° 2013M02 relatif au nettoyage des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine

## **1<sup>ère</sup> PARTIE**

### **N°1-27062013                    INSTALLATION DE MADAME CATHERINE ZOUMMEROFF DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**DIT**                    que Madame Catherine ZOUMMEROFF est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

**DIT**                    qu'en conséquence, l'ordre du tableau sera modifié conformément à l'article R.2121-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **N°2-27062013                    ELECTION AU SCRUTIN SECRET D'UN DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES (S.Y.E.L.O.M.)**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**PROCEDE**            à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Ordures Ménagères (S.Y.E.L.O.M.).

Est candidat :

- Madame Virginie KLEIN

A obtenu :

- Madame Virginie KLEIN : 40 voix

**DIT QUE**

est élu en qualité de délégué titulaire pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Ordures Ménagères (S.Y.E.L.O.M.) :

- Madame Virginie KLEIN

**DEBAT**

Débat suite à la communication des observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la société mixte de Neuilly-sur-Seine (SEMINE) sur les exercices 2007 et suivants.

Les élus ayant reçu avec leur convocation le rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes, un débat s'est déroulé en début de Conseil Municipal.

*Arrivée de Madame Françoise DESCHEEMAER*

**N°3-27062013**

**CREATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA SECURITE SCOLAIRE ET DESIGNATION DE SES MEMBRES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**DECIDE**

la création d'un observatoire de la sécurité scolaire.

**DIT QU'**

il sera présidé par Monsieur le Maire ou son représentant.

**FIXE**

sa composition de la manière suivante :

- trois conseillers municipaux ;
- cinq personnalités qualifiées prises en dehors du conseil municipal et désignées par arrêté de Monsieur le Maire parmi les catégories suivantes :
  - un représentant des établissements scolaires ;
  - deux représentants de parents d'élèves ;
  - un représentant des associations sportives ;
  - l'Inspectrice d'Académie.

**DIT QUE**

les personnes qualifiées (représentant d'établissements scolaires, représentants des parents d'élèves ; représentants d'associations sportives ; et inspectrice d'académie) seront désignées par arrêté de Monsieur le Maire.

**PROCEDE**

à l'élection des trois membres du conseil municipal :

Sont candidats :

- Madame Claire de LESQUEN
- Monsieur Michel LEGMANN
- Monsieur Arnaud TEULLE du groupe « Fidèle à Neuilly »

Sont élus :

- Madame Claire de LESQUEN
- Monsieur Michel LEGMANN
- Monsieur Arnaud TEULLE du groupe « Fidèle à Neuilly »

**DIT QUE** l'ensemble des membres sont désignés pour une période n'excédant pas le terme du mandat des conseillers municipaux.

**N°4-27062013 EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE - RAJOUT DE NEUF CAMERAS : CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**SOLLICITE** de l'Etat l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de neuf nouvelles caméras sur le territoire de Neuilly-sur-Seine évaluées à 210 119,47 € H.T., soit 251 302,89 € T.T.C. ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé de cet équipement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1321 – Fonction 822 du Budget Communal.

**N°5-27062013 EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE - RAJOUT DE NEUF CAMERAS : CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

**SOLLICITE** du Conseil Général des Hauts-de-Seine l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de neuf nouvelles caméras sur le territoire de Neuilly-sur-Seine évaluées à 210 119,47. € H.T., soit 251 302,89 € T.T.C. ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé de cet équipement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1323 – Fonction 822 - du Budget Communal.

**N°6-27062013 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE - DESIGNATION DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Sur le rapport de Monsieur Michel DELOISON,

A l'unanimité,

- DECIDE** de déléguer au Groupement CLICHY DEPANNAGE/CRC le service public d'exploitation de la fourrière automobile municipale pour une durée de 5 ans à compter du 5 juillet 2013.
- APPROUVE** les termes de la convention de délégation de service public de la fourrière automobile municipale arrêtés après négociation avec le Groupement CLICHY DEPANNAGE / CRC.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°7-27062013                    CREATION D'UNE CRECHE DANS LE QUARTIER DE BAGATELLE 33 RUE DU BOIS DE BOULOGNE - ACQUISITION D'UN LOT VOLUME EN SON ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE PITCH PROMOTION**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

- APPROUVE** l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un local à aménager en crèche, en rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et sous-sol d'un immeuble à construire, outre trois emplacements de stationnement sis 33 rue du Bois de Boulogne auprès de la Société PITCH PROMOTION au prix de 2.825.585 € HT, soit 3.379.400 € TTC..

- DIT** que le prix sera payé à hauteur de 20 % à la signature de l'acte authentique, de 75 % lors des différentes étapes de la construction de l'achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée à l'achèvement des travaux et de 5 % à la livraison.

- DECIDE** d'accepter l'offre d'acquisition proposée par la Société PITCH PROMOTION les 14 mai et 30 mai 2013.

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acceptation de l'offre susmentionnée et les actes notariés correspondants.

- DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 21318 sur les exercices budgétaires correspondants.

*Arrivée de Madame Catherine ZOUMMEROFF*

**N°8-27062013                    DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2013**

Sur le rapport de Monsieur Christophe AULNETTE et de Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

- ADOpte** la décision modificative n°1 au budget annexe des logements sociaux de l'exercice 2013 selon le tableau annexé.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>							
2132 : Immeuble de rapport	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
<b>23 : immobilisations en cours</b>							
2313 : Construction	3 159 427,98 €	-100 000,00 €	3 059 427,98 €				
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	

7/21

N°9-27062013

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CINEMA - EXERCICE 2013**

Sur le rapport de Monsieur Christophe AULNETTE et de Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

**ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget annexe cinéma de l'exercice 2013 selon le tableau ci-dessous.**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CINEMA**

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
<b>012 : Charges de personnel</b>				<b>75 : Autres produits de gestion courante</b>			
64111 : rémunération principale	202 600,00 €	90 000,00 €	292 600,00 €	7552 : subvention d'équilibre	30 000,00 €	90 000,00 €	120 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>90 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>90 000,00 €</b>	

N°10-27062013

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET VILLE - EXERCICE 2013**

Sur le rapport de Monsieur Christophe AULNETTE et de Madame Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

A l'unanimité,

**ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget Ville de l'exercice 2013 selon le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
<b>012 : Charges de personnel</b>				<b>73 : impôts et taxes</b>			
	<b>48 042 100,00 €</b>	<b>-90 000,00 €</b>	<b>47 952 100,00 €</b>		<b>104 040 395,00 €</b>	<b>56 211,00 €</b>	<b>104 096 606,00 €</b>
Rémunération principale				Rôles supplémentaires			
64111	17 150 000,00 €	-90 000,00 €	17 060 000,00 €	73111	0,00 €	56 211,00 €	56 211,00 €
<b>65 : Autres charges de gestion courante</b>							
	<b>13 070 044,21 €</b>	<b>121 000,00 €</b>	<b>13 191 044,21 €</b>				
Subvention d'équilibre							
6521	3 770 244,21 €	90 000,00 €	3 860 244,21 €				
6574	2 971 500,00 €	31 000,00 €	3 002 500,00 €				
<b>014 : atténuation de charges</b>							
	<b>44 907 042,00 €</b>	<b>25 211,00 €</b>	<b>44 932 253,00 €</b>				
Fonds Régional de solidarité Ile-de-France (FRSIF)							
73924	4 600 000,00 €	379 056,00 €	4 979 056,00 €				
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)							
73925	1 500 000,00 €	-353 845,00 €	1 146 155,00 €				
<b>TOTAL</b>		<b>56 211,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>56 211,00 €</b>	



SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 1 Vote	Nouveau Solde
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>				<b>16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			
	<b>18 268 165,49 €</b>	<b>478 980,00 €</b>	<b>18 747 145,49 €</b>		<b>11 297 164,39 €</b>	<b>-932 795,00 €</b>	<b>10 364 369,39 €</b>
2141-411-PIB-CSPORTIF		64 000,00 €		emprunts en euros			
2188-64-PIB-PIBACHAT		20 000,00 €		1641	7 547 787,83 €	-932 795,00 €	6 614 992,83 €
2188-024-ATELIE-VNACQMAT		-12 000,00 €					
21311-020-PIB-HDV&ANN		-150 000,00 €					
21311 -020-PIB-HDVESCG		100 000,00 €					
21312-213-PIB-ECOLES		150 000,00 €					
21318-020-PIB-16MARCHE		25 000,00 €					
21318-025-PIB-41ROULE		-25 000,00 €					
21318-61-PIB-RPAPONT		-420 000,00 €					
21318-422-PIB-MJC		160 000,00 €					
21318-64-PIB-CRECHE		-40 000,00 €					
21318-025-PIB- EGLISES		200 000,00 €					
2113-33-DIMOA		80 000,00 €					
2168-33-DIMOA		80 250,00 €					
2184-211-ECOLES-ECACQMOB		-12 000,00 €					
2184-61-ACHATS-ADACMOB		110 000,00 €					
2188-020-ACHATS-HDV&ANN		12 000,00 €					
2183-112-INFORM-GEOLOCPM		-55 000,00 €					
2183-020-INFORM-GEOLOVEH		-42 270,00 €					
2183-020-INFORM-ADACQMAT		89 000,00 €					
21533-020-INFORM-VIDEOPRO		145 000,00 €					
<b>20 : Immobilisations incorporelles</b>							
	<b>3 129 366,02 €</b>	<b>-235 900,00 €</b>	<b>2 893 466,02 €</b>				
2031-822-DIMOA-AXMAJEUR		-50 000,00 €					
2031-823-DIMOA-VGPLACE		-25 000,00 €					
2031-020-DIMOA		-55 000,00 €					
2051-020-INFORM-ACTIF		-8 000,00 €					
2031-020-INFORM-DEMATPC		-6 600,00 €					
2051-020-INFORM-DEMATPC		-10 000,00 €					
2051-820-INFORM-DROITVOI		-9 000,00 €					
2051-020-INFORM-ECHSERV		-8 000,00 €					
2051-020-INFORM-GACTIFIN		-6 100,00 €					
2051-112-INFORM-GEOLOCPM		-15 000,00 €					
2051-020-INFORM-INTRANET		-145 000,00 €					
2051-025-INFORM-SUBVENT		-8 300,00 €					
2051-020-INFORM-POINTAUT		3 600,00 €					
2051-020-INFORM-LICMICRO		105 000,00 €					
2031-020-INFORM-COUVGSM		1 500,00 €					
<b>204 : Subventions d'équipement versées</b>							
	<b>4 787 335,00 €</b>	<b>124 375,00 €</b>	<b>4 911 710,00 €</b>				
20422-72-URBA-8BORGHES		-65 625,00 €					
204171-61-FINANC-EHPAD		190 000,00 €					
<b>23 : Immobilisations en cours</b>							
	<b>16 041 795,53 €</b>	<b>-1 300 250,00 €</b>	<b>14 741 545,53 €</b>				
2315-822-VOIRIE-VOTRXVOI		-1 330 000,00 €					
2316-33-DIMOA		29 750,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>-932 795,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>-932 795,00 €</b>	

**2<sup>ème</sup> PARTIE**

**N°11-27062013                    ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE ANNUELLE DE CONSEIL A MONSIEUR LE  
TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'allouer une indemnité annuelle de conseil au Trésorier principal municipal, Receveur de la commune, dans les conditions fixées par l'arrêté du 16 décembre 1983.

**DECIDE**                    d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Patrick MARMISSE, Trésorier principal municipal, Receveur de la commune, au montant plafond fixé chaque année par la Direction Générale des Finances Publiques.

**DIT**                        que la dépense correspondante sera imputée au compte 6225 du budget communal.

**N°12-27062013                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 500 € (CINQ  
CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION CHOEUR JUBILATE - BUDGET VILLE -  
EXERCICE 2013**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement de cinq cents euros (500 €) à l'Association Chœur Jubilate, présidée par Madame Martine ROBINOT, domiciliée 14 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92200).

**DIT**                        que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2013.

**N°13-27062013                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2 000 € (DEUX  
MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION LES TRETEAUX BLANCS - BUDGET VILLE -  
EXERCICE 2013**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'attribuer une subvention de fonctionnement de deux mille euros (2 000 €) à l'Association Les Tréteaux Blancs, présidée par Monsieur Grégoire MOISSON, domicilié 120 rue Anatole France à Levallois-Perret (92300).

**DIT**                        que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 510 du budget de la Ville – Exercice 2013.

**N°14-27062013                    ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 31 000 € (TRENTE ET  
UN MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION 'SERVIR' - BUDGET VILLE - EXERCICE  
2013**

A l'unanimité,

**DECIDE**                    d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Servir » siège social : Maison des Associations – 2bis rue du Château à Neuilly-sur-Seine, d'un montant de 31 000 € (trente et un mille euros).

**DIT** que le versement de cette subvention exceptionnelle se fera au vu de la situation de trésorerie de l'association établie par son expert-comptable selon les modalités suivantes :

- |                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| - 30 juin 2013    | 10 000 € (dix mille euros),  |
| - 30 juillet 2013 | 10 000 € (dix mille euros),  |
| - 30 août 2013    | 11 000 € (onze mille euros). |

**DIT** que la dépense sera imputée au compte nature 657.4 fonction 61 du budget communal – exercice 2013.

**N°15-27062013 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'EHPAD - 20 RUE DES GRAVIERS - BUDGET VILLE - SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2013**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer une subvention d'équipement exceptionnelle à l'EHPAD « Roger Teullé » sise 20 rue des Graviers à Neuilly-sur-Seine d'un montant de 188 051,33 € (cent quatre-vingt huit mille cinquante et un euros et trente-trois centimes).

**DIT** que cette dépense sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville 2013 : compte nature 204171 fonction 61.

**N°16-27062013 ENSEMBLE IMMOBILIER DU 167/169 AVENUE CHARLES DE GAULLE - CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LA SEMINE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de remboursement à intervenir entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE ayant pour objet de rembourser les dépenses engagées par la SEMINE en 2012 sur l'immeuble sis 167/169 avenue Charles de Gaulle.

**DIT QUE** la Ville versera à la SEMINE la somme de 74.890,83 euros T.T.C.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement.

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront inscrites en section fonctionnement au budget communal 2013 au compte 614 du budget annexe des logements sociaux.

**N°17-27062013 SUBVENTION ALLOUEE PAR LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU THEATRE ' LE VILLAGE ' (SAISON CULTURELLE 2012/2013) : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine une convention de subvention au titre des dépenses de fonctionnement du théâtre « Le Village » pour l'année 2013 (saison culturelle 2012/2013) dans les conditions exposées ci-dessus.

**PRECISE** que le montant de la subvention allouée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine à la Ville aux termes de ladite convention s'élève à la somme de 27 008 €.

**PRECISE** que la recette en résultant sera affectée au compte du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels » (Nature 7473).

**N°18-27062013 MISE EN OEUVRE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à la mise en œuvre de la verbalisation électronique dont la date de mise en production sera planifiée en lien avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'A.N.T.A.I., nécessaires à la réalisation de cette opération.

**PRECISE** que la recette correspondante évaluée à 30.000 € sera inscrite au budget communal, chapitre 13 « Subventions d'investissement » article 1321 « Etat et établissements nationaux » fonction 810 « Services communs ».

**N°19-27062013 CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (CRECHE) 59 RUE DE LONGCHAMP/33 RUE DU BOIS DE BOULOGNE : CONCOURS FINANCIER DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la réactualisation de l'estimation ainsi que la modification du projet de construction et d'aménagement intérieur d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants situé 59 rue de Longchamp/33 rue du Bois de Boulogne à Neuilly-sur-Seine, suite à des recours des riverains contre le permis de construire.

**SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine – 70/80 rue Paul Lescop – 92023 NANTERRE Cedex – l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement cette opération, dont le coût total (acquisition du local brut de béton auprès de l'opérateur et l'aménagement intérieur) s'élève à 5 250 334 € H.T., soit 6 279 399,46 € T.T.C..

**APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Caisse d'Allocations Familiales définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour la création d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants situé 59 rue de Longchamp/33 rue du Bois de Boulogne à Neuilly-sur-Seine.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 1328, fonction 64.

**N°20-27062013 CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (CRECHE) 59 RUE DE LONGCHAMP/33 RUE DU BOIS DE BOULOGNE : CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la réactualisation de l'estimation ainsi que la modification du projet de construction et d'aménagement intérieur d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants situé 59 rue de Longchamp/33 rue du Bois de Boulogne à Neuilly-sur-Seine, suite à des recours des riverains contre le permis de construire.

**SOLLICITE** du Conseil Général des Hauts-de-Seine – 2 à 16 Boulevard Soufflot – 92015 NANTERRE Cedex - l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement cette opération, dont le coût total (acquisition du local brut de béton auprès de l'opérateur et l'aménagement intérieur) s'élève à 5 250 334 € H.T., soit 6 279 399,46 € T.T.C..

- APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour la création d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants situé 59 rue de Longchamp/33 rue du Bois de Boulogne à Neuilly-sur-Seine.
- DIT QUE** les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 1323, fonction 64.
- N°21-27062013** **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA PERIODE 2012-2017 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE**
- A l'unanimité,
- APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de la restauration scolaire pour la période 2012-2017 à conclure avec la société SOGERES.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.
- N°22-27062013** **CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN PARKING SOUTERRAIN ET D'UN MARCHÉ FORAIN, PLACE DU MARCHÉ : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU SOUS-CONCESSIONNAIRE CHARGE DE L'EXPLOITATION DU MARCHÉ FORAIN**
- A l'unanimité,
- DECIDE** de renouveler l'agrément de la société Lombard et Guérin, domiciliée 3 avenue Paul Doumer à Rueil-Malmaison pour l'exploitation en sous-concession du marché forain des Sablons.
- AGREE** la reconduction pendant une période de trois ans de la convention conclue entre Vinci Park et Lombard et Guérin pour l'exploitation en sous-concession du Marché des Sablons.
- DIT** que la présente délibération sera notifiée à Vinci Park et à Lombard et Guérin.
- N°23-27062013** **AVENANT N°1 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE NEUILLY-SUR-SEINE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES**
- A l'unanimité,
- APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Neuilly-sur-Seine pour l'acquisition de matériels informatiques et logiciels.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention.
- DIT** que les dépenses seront imputées sur les codes nature correspondants du budget de la Ville.
- N°24-27062013** **CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA PARTIE DE L'AVENUE SAINTE-FOY COMPRISE ENTRE L'AVENUE ACHILLE PERETTI ET LA RUE DE CHEZY - PLACE SAINTE-FOY**

A l'unanimité,

**DECIDE** que la portion de voie de l'avenue Sainte-Foy comprise entre l'avenue Achille Peretti et la rue de Chézy se dénomme Place Sainte-Foy.

**N°25-27062013                      FIXATION POUR L'ANNEE 2013 DES CONDITIONS FINANCIERES D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX A L'OCCASION DE TOURNAGES DE FILMS OU DE PRISES DE PHOTOGRAPHIES**

A l'unanimité,

**FIXE** les conditions financières à l'occasion de tournages de films ou de prises de photographies de la manière suivante :

- Locaux communaux à l'exclusion de l'Hôtel ARTURO LOPEZ : **1 021 € T.T.C.** (soit 853,68 € H.T.) la demi-journée d'occupation (augmentation : 2,04 % par rapport à 2012),
- Hôtel ARTURO LOPEZ : **1 962 € T.T.C.** (soit 1 640,47 € H.T.) la période de 3 heures d'occupation (augmentation : 1,98 %).

**PRECISE** que toute période commencée est due.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront constatées au compte suivant du budget communal, Nature : 7338– Fonction : 820.

**N°26-27062013                      ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE ET LOCAUX ANNEXES - AUDITORIUM, SALLE D'EXPOSITION, BAR-RESTAURANT, SALLES D'ACTIVITE - THEATRE DES SABLONS 62/70 AVENUE DU ROULE**

A l'unanimité,

**FIXE** les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1<sup>er</sup> juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2014 comme suit :

<b>Salle de spectacle</b> (quelle que soit la configuration demandée)	TARIF HT journée 8h30/18h	TARIF HT journée 8h30/minuit
<b>Prestations incluses :</b> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition des vestiaires (45m <sup>2</sup> ) - Mise à disposition de l'office traiteur (50m <sup>2</sup> ) - Mise à disposition de loges - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service de la scène - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Accès internet en wifi - Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo) - Un agent technique polyvalent	7 000 €	9 500 €

<b>Salle d'exposition</b>	TARIF HT journée 8h30/18h	TARIF HT journée 8h30/minuit
<b>Prestations incluses :</b> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition des vestiaires (20m <sup>2</sup> ) - Mise à disposition de l'office traiteur (50m <sup>2</sup> ) - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Accès internet en wifi - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent	4 000 €	6 000 €

<b>Auditorium</b>	TARIF HT horaire 8h30/18h	TARIF HT horaire 18h/minuit
<b>Prestations incluses :</b> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition des vestiaires (20m <sup>2</sup> ) - Mise à disposition de loges afférentes - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent	150 €	200 €

<b>Bar-restaurant</b>	TARIF HT Tranche de 3h insécables	TARIF HT H Supp en continuité
<b>Prestations incluses :</b> - Utilisation partagée du hall d'entrée - Mise à disposition du mobilier 80 places assises - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition des vestiaires (45m <sup>2</sup> ) - Mise à disposition de l'office traiteur (50 m <sup>2</sup> ) - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Eclairage de service - Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Une liaison talkie-walkie pour liaison avec le chef de projet ville - Un agent technique polyvalent	600 €	150 €

<b>Salles d'activité 3<sup>ème</sup> étage</b> Prestations incluses : - Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, sanitaires, nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Utilisation partagée du hall d'entrée	TARIF HT Forfait 3 heures 8h30/21h00
Salle de répétition 57 m <sup>2</sup>	230 €
Salle d'activité 170 m <sup>2</sup>	700 €
Salle d'activité 85 m <sup>2</sup>	350 €

Pour la salle de spectacle et la salle d'exposition, il vous est proposé d'adopter le principe d'un tarif de montage ou de démontage par tranche de 4 heures insécables, adossées au jour de location et qui sera calculé sur la base de 50% du tarif de location à la journée en 08h /18h.

<b>Montage/démontage</b>	<b>TARIF HT pour 4 heures insécables</b>
Salle de spectacle	3 500 €
Salle d'exposition	2 000 €

Pour ces mêmes lieux, en cas de dépassement des horaires prédéfinis, il vous est également proposé d'adopter le principe d'un tarif fixant le coût de l'heure supplémentaire à 10% du tarif de la journée considérée.

Heure supplémentaire	TARIF HT sur une journée de 8h30/18h	TARIF HT sur une journée de 8h30/minuit
Salle de spectacle	700 €	950 €
Salle d'exposition	400 €	600 €

De plus, un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

**DIT** que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).

**DIT** que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'évènement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.

**DIT** que la mise à disposition des équipements du Théâtre des Sablons est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.

**DECIDE** que sont appliqués à l'ensemble du bâtiment les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal du 27 septembre 2012.

**DIT** que le produit des redevances sera constaté au compte 70388 du budget annexe « Spectacle vivant et arts visuels ».



A l'unanimité,

**DIT** que les séjours en classes de découverte pour l'année scolaire 2013/2014 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	<b>Tranches de quotient familial</b>
<b>1</b>	Moins de 255 €
<b>2</b>	De 255 € à moins de 522 €
<b>3</b>	De 522 € à moins de 745 €
<b>4</b>	De 745 € à moins de 1000 €
<b>5</b>	De 1000 € à moins de 2000 €
<b>6</b>	De 2000 € à moins de 3000 €
<b>7</b>	A partir de 3000 €

**DIT** que les participations aux dépenses des séjours en classes de découverte demandées aux familles seront les suivantes :

	<b>QUOTIENTS FAMILIAUX</b>	<b>TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES</b>
1	Moins de 255 €	10%
2	De 255 € à moins de 522 €	20%
3	De 522 € à moins de 745 €	35%
4	De 745 € à moins de 1000 €	37,5%
5	De 1000 € à moins de 2000 €	40%
6	De 2000 € à moins de 3000 €	42,5%
7	A partir de 3000 €	45%

**DIT** que pour les enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné. La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association l'Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit 64 enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire, soit d'une décision administrative. Cet établissement assure 365 jours par an, la prise en charge éducative de ces enfants.

**DIT** que ces tarifs sont applicables durant l'année scolaire 2013-2014.

**DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067 – fonction 255.

**N°28-27062013**

**INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES : FIXATION DU TARIF DE MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2013**

A l'unanimité,

**DECIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le montant, par tranches de 4 heures, de la participation financière demandée pour l'utilisation exceptionnelle des installations sportives communales au profit de sociétés ou de comités d'entreprises, comme suit :

- 408 euros indivisibles pour les équipements sportifs communaux,
- 90 euros indivisibles pour la salle de réunion du stade Monclar,
- 179,50 euros indivisibles pour le foyer bar du complexe sportif.

**DIT** que le produit des locations consenties sera constaté au compte 706.31 Fonction 414 du budget communal, exercice 2013-2014.

**N°29-27062013**

**COURTS DE TENNIS COUVERTS DE L'ARCHE DU PONT DE NEUILLY : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2013**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit, les montants de la participation financière des utilisateurs des tennis situés sous l'arche du Pont de Neuilly, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

1. Tarifs horaires, par court de tennis :
  - 19,10 € du lundi au vendredi avant 18 heures,
  - 24,10 € du lundi au vendredi après 18 heures et le samedi toute la journée,
  - 28,50 € le dimanche.
2. Tarifs trimestriels, par court pour l'heure hebdomadaire fixe :
  - 239,10 € de 8h à 21h,
  - 299,30 € de 21h à 22h.
3. Tarifs annuels, par court, l'heure hebdomadaire fixe :
  - 714 € de 8h à 21h,
  - 901,60 € de 21h à 22h.

**DIT** que les participations financières seront exigibles à terme à échoir.

**DIT** que les recettes correspondantes seront constatées au compte 706-31 fonction 414 du budget communal, exercice 2013-2014.

**N°30-27062013**

**ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION 'A.N.D.I.I.S.S.'**

A l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association « A.N.D.I.I.S.S. », siège social : 57 rue Jean Bouin, 94200 CHATILLON.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

**DIT** que la cotisation annuelle sera imputée sur le compte nature 6281 fonction 411 du budget principal de la Ville.

**N°31-27062013 LYCEENS AU CINEMA : PARTICIPATION DE LA VILLE AU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE POUR LA SAISON CULTURELLE 2013-2014**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la participation de la Ville à l'opération pédagogique « Lycéens au cinéma » pour la saison culturelle 2013-2014 initiée par la Conseil Régional d'Ile-de-France.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Fiche d'Inscription correspondante présentée par « L'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France ».

**RAPPELLE** que le prix de la place de cinéma pour cette opération demeure inchangé soit 2,50 € T.T.C. (2,33€ H.T. majoré du taux de T.V.A. en vigueur fixé à 7 %).

**DIT** que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe cinéma nature 7062.

**N°32-27062013 MEDIATHEQUE MUNICIPALE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque municipale annexé à la présente délibération (ce règlement comporte 18 articles).

**DIT QUE** le nouveau règlement se substitue au règlement adopté le 9 juillet 1998 modifié par les délibérations du 29 juin 2000, du 10 novembre 2005, du 29 mai 2008, du 12 novembre 2009 et du 20 mai 2010 et du 12 avril 2012 à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire.

**N°33-27062013 ORGANISATION DU PRIX ADO 2013-2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'organiser l'animation « Prix Ado » 2013-2014 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'attribuer à chaque membre du jury un exemplaire dédié du titre lauréat,
- d'attribuer au lauréat la somme de 750 €.

**DIT QUE** le prix sera remis dans les locaux de la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine et que, le cas échéant, la Ville pourra prendre en charge, sur présentation de justificatifs les frais de transport et une nuit d'hébergement dans la limite maximum de 250,00 € du lauréat pour se rendre à la cérémonie.

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2013 et au budget communal 2014 aux codes nature 6065, 6714 et 678- fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

**N°34-27062013 ORGANISATION DE LA PLUME ADO - CONCOURS D'ECRIURE 2013-2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'organiser le concours d'écriture « Plume Ado » 2013-2014 dans les conditions fixées par le règlement annexé à la présente délibération et :

- d'éditer et d'imprimer un recueil des textes lauréats remis à tous les participants,
- de remettre un prix symbolique (médaille et lots divers) aux lauréats choisis par le jury.

**DIT QUE** les prix seront remis dans les locaux de la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine.

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal 2013 et au budget communal 2014 aux codes nature 6065 et 6714 – fonction 321- Service gestionnaire : MEDIAT.

**N°35-27062013 ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION 'COMMUNICATION ET ENTREPRISE'**

A l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association « Communication et Entreprise » siège social 420 rue Saint Honoré 75008 Paris.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette adhésion.

**DIT** que la cotisation annuelle sera imputée sur le compte nature 6281 nature 020 du Budget principal de la Ville.

**N°36-27062013 TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2012**

**PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2012.

**N°37-27062013 DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - MODIFICATIONS**

A l'unanimité,

**EMET** un avis favorable au décompte des jours d'ARTT de la Médiathèque (soit 9 jours par an) en jours ou demi-jours et non plus en heures.

**EMET** un avis favorable à l'harmonisation du temps de travail des agents affectés au cinéma Le Village, à savoir :

- 37h30 hebdomadaires ;
- 32 jours de congés annuels ;
- 7 jours d'ARTT pour les agents pouvant prétendre au paiement des heures supplémentaires ;
- 12 jours d'ARTT pour les agents ne pouvant pas prétendre au paiement d'heures supplémentaires.

**EMET** un avis favorable à l'harmonisation du temps de travail des agents affectés au pôle Espaces Publics, à savoir :

- 37h30 hebdomadaires ;
- 32 jours de congés annuels ;
- 7 jours d'ARTT pour les agents pouvant prétendre au paiement des heures supplémentaires ;
- 12 jours d'ARTT pour les agents ne pouvant pas prétendre au paiement d'heures supplémentaires.

La mise en place de cette organisation sera faite avec l'instauration parallèle du pointage.

**EMET**

un avis favorable à l'harmonisation du temps de travail des agents affectés à la Direction des Finances, à savoir :

- 37h30 hebdomadaires ;
- 32 jours de congés annuels ;
- 7 jours d'ARTT pour les agents pouvant prétendre au paiement des heures supplémentaires ;
- 12 jours d'ARTT pour les agents ne pouvant pas prétendre au paiement d'heures supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 5 juillet 2013.

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN